

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du BAPE sur l'agrandissement du site
d'enfouissement de St-Nicéphore

Préparé par

Anne-Marie Bischoff

Drummondville, le 13 juin 2012

À l'attention des commissaires du BAPE

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de St-Nicéphore

Par la présente, je vous transmets mon humble avis concernant la demande d'agrandissement du site d'enfouissement de St-Nicéphore par la compagnie Waste Management.

Ce qui devrait motiver la décision d'agrandir le site d'enfouissement est le bien commun de l'environnement. Malheureusement, notre système économique ne tient pas compte des externalités comme la dégradation de l'environnement. Il est plus que jamais nécessaire de réformer ce système économique afin de prendre en compte l'environnement et la productivité des infrastructures de gestion des déchets, entre autres sujets qui nous concernent. En ce sens, tout le monde doit mettre l'épaule à la roue : citoyens, ville, compagnie privée afin de demander une réforme du système économique sur d'autres prémisses telles le bien commun, la coopération plutôt que sur le profit pur et simple. Le profit généré doit servir la coopération d'entreprises vers un objectif de bien commun. On est loin de la coupe aux lèvres, mais il faut commencer quelque part.

Je comprends que Waste Management tient à garder ses prix compétitifs et que la Ville de Drummondville veuille maintenir un taux de taxation avantageux pour ses citoyens, mais le prix à la tonne pour se débarrasser des déchets est trop peu élevé pour permettre d'encourager la compétitivité de l'industrie du recyclage. Cette décision doit venir du gouvernement du Québec avec l'appui des citoyens, municipalités et compagnie privée.

Je suis très déçue du manque de courage politique du gouvernement du Québec, car la gestion des déchets a été bien analysée lors des audiences génériques du BAPE en 1996 et les solutions ont été mises sur la table. Le premier plan d'action environnemental 1998-2008 était un pas dans la bonne direction, mais trop souvent le gouvernement n'arrive pas à atteindre ses cibles dans les délais prévus. Or, le temps de la sensibilisation au recyclage me semble arrivé à terme, il y a lieu d'être plus coercitif afin de respecter les objectifs des plans d'actions. Je trouve que les cibles prévues au nouveau plan sont trop lointaines (par exemple l'interdiction d'enfouir des matières putrescibles en 2020).

L'enfouissement devrait toujours demeurer l'ultime moyen de se débarrasser de nos déchets. Il y a eu une grosse concentration des compagnies de gestion de déchets et il ne reste que 5 méga sites au Québec pour la population urbaine. Le système de gestion de déchets n'est pas compétitif. Il y a une prolifération de suremballage alors qu'il ne semble y avoir aucun moyen de le conjuguer. Il y a là une réglementation déficiente à mon avis. De plus, la présence des bouteilles de verre dans le bac de recyclage diminue la rentabilité des matières récupérées tout en occasionnant une difficulté de triage et de revente de cette matière alors qu'un système de consigne pourrait résoudre bien des maux. Voilà deux exemples frappant concernant les matières résiduelles du secteur résidentiel. Que dire de l'industrie de la construction qui peine à se discipliner (à tous les niveaux) et où un potentiel de réutilisation est grandement sous-estimé. Le gouvernement devrait réformer le code du bâtiment pour permettre une plus grande réutilisation et ultimement le recyclage des matériaux de construction. Voilà des considérations importantes qui manquent afin que les sites

d'enfouissement soient réservés à un usage stricte de leur utilité : le dernier recours pour gérer les déchets que notre société produit.

Que peut faire Waste Management pour suffire à la demande actuelle tout en préservant l'environnement ?

Je crois que l'agrandissement de 12 000 000 de tonnes est prévu sur une période de 20 ans ce qui me semble un horizon trop lointain. La demande d'agrandissement devrait se tenir sur un horizon de 10 ans avec un tonnage annuel révisé en conséquence (600 000 tonnes /an donc 6 000 000 tonnes au total) afin que la gestion de l'enfouissement des déchets soit en parallèle avec les plans d'action gouvernementaux en cette matière.

Je demande à Waste Management et au gouvernement du Québec de discipliner les municipalités du Québec qui n'ont pas encore mis en place un système de récupération de matières putrescibles et de recyclage performant de même qu'un système performant de collecte de matières dangereuses résidentielles, commerciales et industrielles.

Je crois que la compagnie devrait mieux contrôler les matières qui entrent pour se faire enfouir, notamment les camions de l'industrie de la construction. Il devrait y avoir un centre de tri et de réutilisation, voire de recyclage des résidus de construction sur le site avant de permettre leur enfouissement.

J'espère que c'est déjà le cas, mais sinon j'encourage Waste Management à refuser toute matière importée de d'autres provinces canadiennes ou des Etats-Unis pour l'enfouissement.

Je crois que Waste Management pourrait participer au financement de campagnes d'éducation populaire de porte-à-porte pour aider les citoyens à mieux gérer leurs déchets et améliorer la participation de tous les citoyens au programme de collecte de matière compostable.

Je crois que le site d'enfouissement de St-Nicéphore est relativement bien étanche, bien que je crois également l'agence de protection environnementale des Etats-Unis (EPA) qui souligne qu'aucun site ne peut être étanche à 100% à long terme. Néanmoins, j'estime que le système de contrôle des rejets est basé sur la confiance. Il y a bien des relevés de lixiviat, des capteurs de biogaz, des contrôles du ministère par des experts indépendants, mais on ne sait pas si les relevés ont été faits selon la bonne méthodologie ou si un quelconque trafic d'influence peut être en place afin que les relevés ne montre que les résultats sous leurs meilleurs jours. Peut-être qu'une plus grande transparence et partage de l'information pourrait dissiper cette perception.

Concernant la compensation de milieux humides, l'agrandissement devrait se faire sur les terrains qui ont le moins de valeur environnementale et protéger à perpétuité ceux qui ont une grande valeur environnementale.

Waste Management devrait continuer de trouver des mesures d'atténuation des odeurs, des oiseaux et du bruit notamment par les horaires de travail et de réception de marchandise sur le site.

Voilà qui résume mon opinion sur le sujet. Je fais confiance aux commissaires du BAPE dans leur recommandation et j'encourage le ministre de l'environnement à prendre ses

responsabilités et de mettre en place des mesures plus actives pour atteindre les cibles de son plan d'action avec tout le courage politique que cela demande.